

Xtrackers USD Corporate Bond UCITS ETF

Supplément du Prospectus

Le présent Supplément contient des informations sur le Xtrackers USD Corporate Bond UCITS ETF (le « **Compartiment** »), un compartiment de Xtrackers (IE) plc (la « **Société** »), une société d'investissement de type ouvert, sous forme de fonds à compartiments avec responsabilité séparée entre les compartiments et capital variable, régie par le droit irlandais et autorisée par la Banque centrale d'Irlande (la « **Banque centrale** »).

Le présent Supplément fait partie intégrante du prospectus, ne doit pas être distribué sans être accompagné de celui-ci (hors destinataires précédents du prospectus de la Société daté du 15 juin 2023 (le « Prospectus »)) et doit être lu conjointement avec le Prospectus.

Xtrackers (IE) plc

En date du 15 juin 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Compartiment est un ETF (fonds indiciel coté en bourse). Les Actions du Compartiment sont transférables en totalité aux investisseurs et seront cotées sur une ou plusieurs bourses.

CONDITIONS DES ACTIONS REPRÉSENTANT DES PARTICIPATIONS DANS LE COMPARTIMENT

Objectif d'Investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est de suivre la performance, avant commissions et charges, de l'Actif sous-jacent, l'indice Bloomberg USD Liquid Investment Grade Corporate Index (l'« **Indice de Référence** »). L'Indice de Référence est composé de titres à taux fixe, de qualité « investment grade » et libellés en dollars américains. L'Indice de Référence comprend des titres émis par des sociétés industrielles, de services publics et financières américaines et non domiciliées aux États-Unis qui satisfont à des exigences spécifiques en matière d'échéance, de qualité du crédit et de liquidité. L'Indice de Référence est un sous-ensemble de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Index. De plus amples informations concernant l'Indice de Référence figurent à la section « Description générale de l'Actif sous-jacent ».

Politique d'Investissement

Pour tenter d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment adoptera une Politique d'Investissement Direct. Rien ne permet d'assurer que l'objectif d'investissement du Compartiment sera en réalité atteint.

Le Compartiment vise à répliquer, avant commissions et charges, la performance de l'Indice de Référence en détenant un portefeuille d'obligations de société à taux fixe, comprenant tout ou une représentation des titres compris dans l'Indice de Référence, ou des valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles qui n'y sont pas liés (les « **Titres sous-jacents** »). Le Compartiment est géré selon une approche passive et est un Compartiment à Réplication optimisée (tel que décrit dans le Prospectus à la rubrique « Fonds d'Investissement Direct suivant une approche passive »). Des informations complètes sur la composition du portefeuille du Compartiment seront publiées quotidiennement sur le site Internet www.Xtrackers.com. L'échantillon optimisé de titres déterminé sera sélectionné dans le but de fournir l'échantillon le plus représentatif de l'Indice de Référence sur la base de son évaluation des Titres sous-jacents en fonction de facteurs comprenant de façon non limitative la corrélation des Titres sous-jacents à l'égard de l'Indice de Référence ainsi que l'exposition, la liquidité et le risque relatifs aux Titres sous-jacents.

Les Titres sous-jacents sont cotés ou négociés sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus et les Titres sous-jacents sont achetés par le Compartiment auprès d'un courtier ou d'une contrepartie négociant sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus.

Tel que plus amplement décrit à la section « Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés » ci-après et dans le Prospectus, le Compartiment peut également investir dans des titres qui ne sont pas des composantes de l'Indice de Référence et/ou dans des instruments financiers dérivés (« **IFD** ») relatifs à une composante de l'Indice de Référence, à des fins de gestion efficace de portefeuille, lorsque le Gestionnaire de portefeuille délégué détermine que lesdits titres et ou des IFD présentent un profil risque/rendement similaire à celui de l'Indice de Référence, à une composante de l'Indice de Référence ou à un sous-ensemble de composantes de l'Indice de Référence.

Le Compartiment peut investir dans des liquidités à titre accessoire qui peuvent inclure des dépôts garantis et/ou non garantis et/ou des parts ou titres d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif qui poursuivent une stratégie de marché monétaire/numéraire ou qui sont liés à l'Indice de Référence ou des composants de l'Indice de Référence.

Les investissements et actifs liquides que le Compartiment peut détenir à titre accessoire seront évalués, avec les éventuelles commissions et charges, par l'Agent administratif à chaque Date d'évaluation pour déterminer la Valeur Liquidative du Compartiment conformément aux règles spécifiées dans le corps du Prospectus.

La valeur des Actions du Compartiment est liée à l'Indice de Référence (et, pour les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, à l'accord de couverture concerné, tel que décrit dans « **Méthodologie de couverture contre le risque de change des Catégories d'Actions** »), dont la performance peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Les investisseurs doivent dès lors être conscients que la valeur de leur investissement est susceptible tant de se déprécier que de s'apprécier et doivent accepter le fait que rien ne garantit qu'ils récupéreront leur investissement initial.

Le Compartiment n'a pas de Date finale de rachat. Cependant, les Administrateurs peuvent décider de liquider

le Compartiment conformément aux conditions précisées dans le Prospectus et/ou ses Statuts.

Couverture de la Catégorie d'Actions

Les Catégories d'Actions « 2D – EUR Hedged », « 4C – CHF Hedged », « 5D – GBP Hedged » et « 6C – MXN Hedged » (« **Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change** », tel qu'indiqué à la section Description des Actions ci-après) sont couvertes contre le risque de change.

Le Compartiment visera à se couvrir contre les risques de change liés aux Titres sous-jacents du portefeuille qui diffèrent de la devise de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change respective conformément à la « **Méthodologie de couverture contre le risque de change des Catégories d'Actions** » stipulée dans le Prospectus.

Les investisseurs doivent noter que les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change n'élimineront pas complètement le risque de change, ou n'offriront pas une couverture précise, et les investisseurs pourront ainsi être exposés à d'autres devises que la devise de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change.

Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés

Le Compartiment peut utiliser des techniques et des instruments liés aux valeurs mobilières conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale, le cas échéant, et aux conditions stipulées dans le Prospectus et le Supplément, en matière de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment ne peut souscrire des opérations de prêt de titres à des fins de gestion efficace de portefeuille que conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale, le cas échéant.

Le Compartiment peut également investir dans IFD sous réserve des conditions et limites préconisées par la Banque centrale en matière de gestion efficace du portefeuille, tels que décrits dans le Prospectus.

La Société utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer précisément, de surveiller et de gérer à tout moment les risques liés aux positions du Compartiment sur les IFD ainsi que leur contribution au profil de risque global du portefeuille d'actifs d'un Compartiment. Sur simple demande, la Société transmettra des informations complémentaires aux Actionnaires concernant les méthodes utilisées pour gérer les risques, y compris les limites quantitatives appliquées et toute évolution récente des caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement du Compartiment concerné.

Calcul de l'exposition globale

Le Compartiment utilise l'approche par les engagements pour évaluer l'exposition globale du Compartiment et veiller à ce que le recours aux instruments dérivés par le Compartiment reste dans les limites spécifiées par la Banque centrale. L'exposition globale sera calculée quotidiennement. Bien que le Compartiment puisse recourir à l'effet de levier au moyen des IFD, tout effet de levier ne devrait pas dépasser 100 % de la Valeur Liquidative du Compartiment.

Restrictions d'Investissement

Les restrictions d'investissement générales précisées dans la section « Restrictions d'Investissement » du Prospectus s'appliquent au Compartiment.

En outre, le Compartiment investira au maximum 10 % de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC afin de conserver son éligibilité aux investissements à l'actif des OPCVM régis par la Directive sur les OPCVM.

Les Administrateurs pourront imposer d'autres restrictions d'investissement en tant que de besoin, sous réserve qu'elles soient compatibles ou dans l'intérêt des Actionnaires, afin de se conformer aux lois et réglementations des pays où se trouvent ces Actionnaires. Les restrictions d'investissement concernées seront incluses dans un Supplément mis à jour.

Emprunt

La Société ne peut emprunter, pour le compte du Compartiment, que 10 % maximum de la Valeur Liquidative du Compartiment, à condition que cet emprunt soit provisoire. Les actifs du Compartiment peuvent être grevés en garantie pour ces emprunts.

Avertissement particulier en matière de risque

Les investisseurs sont priés de noter que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital et que le capital investi n'est ni protégé ni garanti. Par ailleurs, les investisseurs engagés dans ce Compartiment doivent être aptes et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Risque lié à la couverture de change

Dans le but d'atténuer les risques de fluctuations de devise d'une Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change par rapport à la devise des composantes du portefeuille (lorsque la devise desdites composantes diffère de la devise de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change), des transactions dérivées spécifiques aux Catégories d'Actions seront effectuées afin d'acquérir des couvertures de change pour chaque Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change. Le rendement des transactions sur instruments dérivés spécifiques à la Catégorie d'Actions peut ne pas compenser totalement les fluctuations de change réelles entre la devise de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change et les expositions de change des titres qui constituent la part du portefeuille relative aux Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change. Il ne peut être garanti que ces activités de couverture seront totalement efficaces et atteindront l'objectif pour lequel elles ont été mises en place. Bien que la couverture contre les risques de change réduise les risques et pertes dans des conditions de marché défavorables, elle peut également réduire et totalement contrebalancer les gains dans des conditions de marché qui auraient été favorables si la position n'avait pas été couverte. Par conséquent, la performance d'une Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change peut différer de celle de l'Actif sous-jacent du fait des opérations de couverture de change.

Concentration de l'Indice de Référence

Le marché que l'Indice de Référence cherche à représenter possède une forte concentration dans un ou plusieurs secteurs. Par conséquent, les investisseurs sont informés que des changements dans les conditions qui affectent le ou les secteurs concentrés peuvent avoir une incidence négative sur les performances de l'Indice de Référence et du portefeuille de valeurs mobilières et actifs éligibles détenus par le Compartiment.

Les investisseurs seront également exposés à certains autres risques décrits à la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs potentiels dans le Compartiment doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature du Compartiment, ainsi que la mesure de leur exposition aux risques associés à l'investissement dans le Compartiment et doivent étudier s'il est opportun pour eux d'investir dans le Compartiment.

L'investissement dans le Compartiment peut être adapté aux investisseurs disposant de connaissances et d'expérience en matière de placement dans ce type de produit financier, et qui comprennent et sont en mesure d'évaluer sa stratégie et ses caractéristiques pour prendre une décision d'investissement éclairée. En outre, ils doivent disposer d'un flux de trésorerie libre et disponible à des fins d'investissement et chercher à acquérir une exposition aux titres qui composent l'Indice de Référence. Comme la Valeur Liquidative par Action du Compartiment peut fluctuer et que sa valeur peut baisser, l'investissement dans le Compartiment doit être considéré comme adapté pour les investisseurs recherchant un rendement à moyen ou long terme. Cependant, les investisseurs potentiels doivent être préparés et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Le Prospectus comprend des déclarations en matière de fiscalité liée au droit et aux pratiques en vigueur dans la juridiction concernée à la date de rédaction du Prospectus. Les déclarations ne donnent que des orientations générales aux investisseurs potentiels et aux Actionnaires et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal à leur intention. Il est par conséquent conseillé aux Actionnaires et investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers professionnels concernant tout investissement dans le Compartiment, en particulier eu égard à leur situation fiscale et à leur taux d'imposition, qui peuvent évoluer dans le temps.

Politique en matière de dividendes

Des dividendes peuvent être déclarés et payés sur vos Actions des Catégories d'Actions « 1D », « 2D – EUR Hedged », « 3D – JPY Hedged » et « 5D – GBP Hedged » jusqu'à quatre fois par an. Le Compartiment n'envisage pas de verser de dividendes à l'égard des Actions de catégorie « 1C », « 4C – CHF Hedged » et « 6C – MXN

Hedged ».

Informations générales liées au Compartiment

Devise de référence	USD
Heure de clôture des transactions	Désigne 16 h 30 (heure de Dublin) lors du Jour de négociation concerné.
Période d'offre initiale	La Période d'offre initiale pour les Actions de catégorie « 4C – CHF Hedged », « 5D – GBP Hedged » débutera à 9h00 le 16 juin 2023 pour se clôturer à 16h30 (heure irlandaise) le 15 décembre 2023 ou toute autre date que les Administrateurs peuvent déterminer et notifier périodiquement à la Banque centrale.
Volume minimum du Compartiment	50 000 000 USD
Période de règlement	Désigne une date jusqu'à neuf Jours ouvrables après le Jour de Transaction ¹ .
Prêt de titres	Oui
Agent de prêt de titres	Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de son siège de Francfort et de ses succursales de Londres et New-York.
Allocation de Commission de prêt de titres	L'Agent de prêt de titres se verra verser une commission concernant toute Transaction de Prêt de titres.
Revenu issu du prêt de titres	Dans la mesure où le Compartiment recourt au prêt de titres pour réduire les coûts, le Compartiment recevra finalement 70 % des revenus connexes générés ; 15 % seront alloués au Gestionnaire de Portefeuille Délégué et l'Agent de prêt de titres recevra les 15 % restants. Pour faciliter cette répartition, le Compartiment recevra initialement 85 % des revenus connexes générés, dont une part reviendra au Gestionnaire de Portefeuille Délégué. L'Agent de prêt de titres agit en qualité d'agent de la société eu égard aux transactions de prêt de titres et le Gestionnaire de Portefeuille Délégué assure des services de surveillance des risques pour la Société en lien avec les transactions de prêt de titres. Étant donné que le partage du revenu issu du prêt de titres n'augmente pas les coûts d'exploitation du Compartiment, il a été exclu des chiffres figurant dans la section « Commissions et charges » ci-dessous.
Marché important	Désigne un Marché important à réplification directe.

Description des Actions

	« 1D »	« 1C »	« 2D – EUR Hedged »	« 4C – CHF Hedged »	« 5D – GBP Hedged »	« 6C – MXN Hedged »
Code ISIN	IE00BZ036H21	IE00BFMKQC67	IE00BZ036J45	IE00BG04LX39	IE00BG04LY46	IE00BMCFJ320
Identifiant allemand de sécurité (WKN)	A14XH5	A2JNWP	A14XH4	A2JDYS	A2JDYT	DBX0K9
Devise	USD	USD	EUR	CHF	GBP	MXN

Prix d'Émission initial	S/O	S/O	S/O	Le Prix d'Émission initial correspondra à une fraction adéquate du cours de clôture de l'Indice de Référence à la Date de lancement. Le Prix d'Émission initial est disponible auprès de l'Agent administratif.	Le Prix d'Émission initial correspondra à une fraction adéquate du cours de clôture de l'Indice de Référence à la Date de lancement. Le Prix d'Émission initial est disponible auprès de l'Agent administratif.	S/O
Date de lancement	30 septembre 2015	3 septembre 2020	29 février 2016	À déterminer par le Conseil d'Administration. La Date de lancement sera disponible auprès de l'Agent administratif et sur le site Internet : www.Xtrackers.com	À déterminer par le Conseil d'Administration. La Date de lancement sera disponible auprès de l'Agent administratif et sur le site Internet : www.Xtrackers.com	26 février 2021

¹ Si un Marché important est fermé à la négociation ou au règlement tout Jour ouvrable durant la période comprise entre le Jour de Transaction donné et la date de règlement prévue (incluse), et/ou que le règlement dans la devise de référence du Compartiment n'est pas disponible à la date de règlement prévue, les délais de règlement indiqués dans le présent Supplément peuvent être reportés sous réserve de la limite réglementaire portant sur les périodes de règlement et égales à 10 Jours ouvrables à compter de l'Heure limite d'acceptation. La Société de Gestion peut déterminer d'autres heures à sa discrétion, qui seront communiquées sur le site Internet www.Xtrackers.com.

Montant minimum d'investissement initial	25 000 Actions	1 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	10 000 Actions
Montant minimum d'investissement supplémentaire	25 000 Actions	1 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	10 000 Actions
Montant minimum de rachat	25 000 Actions	1 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	10 000 Actions
Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

Commissions et charges

La présente section, intitulée « Commissions et charges », doit être lue conjointement à celle intitulée « Commissions et charges » dans le Prospectus.

	« 1D »	« 1C »	« 2D – EUR Hedged »	« 4C – CHF Hedged »	« 5D – GBP Hedged »	« 6C – MXN Hedged »
Commission de Société de Gestion	Jusqu'à 0,02 % par an	Jusqu'à 0,06 % ² par an	Jusqu'à 0,11 % par an	Jusqu'à 0,11 % par an	Jusqu'à 0,11 % par an	Jusqu'à 0,11 % par an
Commission de plate-forme	0,10 % par an	0,10 % par an	0,10 % par an	0,10 % par an	0,10 % par an	0,10 % par an
Commission globale	Jusqu'à 0,12 % par an	Jusqu'à 0,16 % par an	Jusqu'à 0,21 % par an	Jusqu'à 0,21 % par an	Jusqu'à 0,21 % par an	Jusqu'à 0,21 % par an
Frais de transaction du Marché primaire	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables
Frais de transaction	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables
Niveau anticipé de suivi³	Jusqu'à 1 %					

² La Société de Gestion a renoncé partiellement à sa commission pendant 12 mois à compter de la Date de lancement. Au cours de cette période, la Commission de Société de Gestion sera facturée à 0,02 % par an et par conséquent la Commission Globale sera de 0,12 % par an.

³ Le niveau d'écart de suivi anticipé indiqué représente l'écart de suivi des Catégories d'Actions non couvertes par rapport à l'Indice de Référence du Compartiment (qui est également non couvert).

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIF SOUS-JACENT

La présente section dresse un bref aperçu de l'Indice de Référence. Elle résume les caractéristiques principales de l'Indice de Référence et n'en constitue pas une description exhaustive. En cas de divergence entre le résumé de l'Indice de Référence dans la présente section et la description complète de celui-ci, la description complète prévaudra. Les informations concernant l'Indice de Référence sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessous à la section « Informations complémentaires ». Ces informations peuvent varier en tant que de besoin et les modifications seront décrites sur ledit site Internet.

Description Générale de l'Indice de Référence

L'indice de référence est administré par Bloomberg Index Services Limited (l'« **Administrateur de l'indice** », expression qui inclut tout successeur à ce titre).

L'indice de référence est destiné à refléter le marché mondial des obligations de sociétés de première qualité, libellé en dollars américains. Il est composé de titres à taux fixe, de qualité « investment grade », soumis aux impôts et libellés en dollars américains. L'Indice de Référence comprend des titres émis par des sociétés industrielles, de services publics et financières américaines et non américaines qui satisfont à des exigences spécifiques en matière d'échéance, de qualité du crédit et de liquidité. Un sous-ensemble de l'USD Corporate Index, l'indice de référence a été lancé en juin 2015 et l'historique de l'indice a été comblé jusqu'à juin 2010.

L'Indice de Référence est calculé quotidiennement par l'Administrateur de l'Indice. Le prix des obligations de l'Indice de Référence correspond au cours acheteur. Le prix initial pour les nouvelles émissions d'entreprise incluses dans l'Indice de Référence est le cours vendeur mais, après cela, c'est le cours acheteur qui sera utilisé.

La composition de l'Indice de Référence est rééquilibrée, mensuellement, chaque fin de mois. Lors de chaque date de rééquilibrage, les facteurs spécifiques suivants seront évalués et les règles suivantes s'appliqueront à l'univers d'obligations éligibles afin de déterminer quelles obligations seront incluses dans l'Indice de Référence (les « **Règles de sélection de l'Indice de Référence** ») :

- Devises éligibles
- Secteur d'activité
- Montant en circulation
- Émetteur(s) concerné(s)
- Qualité
- Échéance
- Coupon
- Assujettissement à l'impôt
- Ancienneté de la dette
- Marché d'émission
- Types de titres

Outre les Règles de sélection de l'Indice de Référence, pour que les obligations soient éligibles pour une inclusion dans l'Indice de Référence, elles doivent avoir une notation de type de rendement (Baa3/BBB-/BBB- ou une notation inférieure) au moyen de la notation moyenne de Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Lorsque deux agences seulement proposent une notation, c'est la notation inférieure qui est retenue. Lorsqu'une seule agence propose une notation, cette notation est utilisée pour déterminer l'éligibilité dans l'Indice de Référence. Dans l'éventualité où des notations explicites des obligations ne sont pas disponibles, d'autres sources peuvent être utilisées pour classer les titres par qualité de crédit.

Les notations attendues à l'émission peuvent être utilisées pour assurer l'inclusion opportune ou pour classer correctement les émetteurs à notation partagée. Les titres non notés peuvent utiliser une notation d'émetteur à des fins de classification par indice, le cas échéant. Les titres subordonnés non notés sont inclus si une notation d'émetteur subordonné est disponible.

Les obligations incluses dans l'Indice de Référence sont pondérées à chaque date de rééquilibrage en fonction de la valeur de marché relative de chaque émission, c'est-à-dire le produit du prix de l'obligation plus les intérêts courus et du montant nominal de l'encours respectif.

L'Indice de Référence est calculé sur la base du rendement total (Total Return), c'est-à-dire qu'il capitalise les détachements de coupons au sein de l'Indice de Référence. Les détachements de coupons, les remboursements partiels prévus et les remboursements complets non prévus sont conservés sous la forme de liquidités jusqu'à la prochaine date de rééquilibrage, date à laquelle ils sont réinvestis dans l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence a été créé en juin 2015 et les niveaux historiques ont été calculés à partir de juin 2010 (la Date de référence).

Informations complémentaires

Des informations supplémentaires sur l'indice de référence sont disponibles sur le site de Bloomberg <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/bloomberg-fixed-income-indices>. Bloomberg Index Services Limited a reçu une autorisation de la FCA britannique en tant qu'administrateur Royaume-Uni pour cet indice dans le cadre de Réglementation britannique sur les indices de référence et est inscrit au registre de la FCA pour les administrateurs.

IMPORTANT

« Bloomberg® » et l'indice Bloomberg USD Liquid Investment Grade Corporate Index sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées, y compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL »), l'administrateur de l'indice (collectivement, « Bloomberg »), et ont été concédées sous licence à certaines fins par Xtrackers (IE) plc (la « Société ») en tant qu'émetteur du Xtrackers USD Corporate Bond UCITS ETF (le « Compartiment »).

Le Compartiment n'est ni promu, ni soutenu, ni vendu, ni sponsorisé par Bloomberg. Bloomberg n'émet aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, aux propriétaires ou aux contreparties du Compartiment ou à tout membre du public quant au caractère recommandable d'un investissement dans des titres, d'une manière générale, ou dans le Compartiment en particulier. Le seul lien entre Bloomberg et la Société est l'octroi d'une licence relative à certaines marques de commerce, certains noms commerciaux et marques de service et relative à l'indice Bloomberg USD Liquid Investment Grade Corporate Index, qui est déterminé, composé et calculé par BISL sans en référer à la Société ou au Compartiment. Bloomberg n'est pas tenu de prendre en considération les besoins de la Société ou des propriétaires du Compartiment dans la détermination, la composition ou le calcul de l'indice Bloomberg USD Liquid Investment Grade Corporate Index. Bloomberg n'a pas pris part à la fixation des dates, des prix ou des quantités d'émission du Compartiment à émettre, ni n'en assume la responsabilité. Bloomberg n'a aucune obligation ou responsabilité, y compris, mais sans s'y limiter, envers les clients du Compartiment, en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Compartiment.

BLOOMBERG NE GARANTIT AUCUNEMENT L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE BLOOMBERG USD LIQUID INVESTMENT GRADE CORPORATE INDEX OU DE TOUTES DONNÉES CONNEXES, ET BLOOMBERG NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU SUSPENSION DE TELLES DONNÉES. BLOOMBERG N'ÉMET AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS QU'OBTIENDRONT LA SOCIÉTÉ, LES PROPRIÉTAIRES DU COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, DU FAIT DE L'UTILISATION DE L'INDICE BLOOMBERG USD LIQUID INVESTMENT GRADE CORPORATE INDEX OU DE TOUTES DONNÉES CONNEXES. BLOOMBERG NE FORMULE AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, ET DÉCLINE TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UNE FIN OU UTILISATION PARTICULIÈRE DE L'INDICE BLOOMBERG USD LIQUID INVESTMENT GRADE CORPORATE INDEX OU DE TOUTE AUTRE DONNÉE CONNEXE. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, BLOOMBERG, SES DONNEURS DE LICENCE ET LEURS EMPLOYÉS, SOUS-TRAITANTS, AGENTS, FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES RESPECTIFS DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES PRÉJUDICES OU DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU AUTRES, EN LIEN AVEC LE COMPARTIMENT OU L'INDICE BLOOMBERG USD LIQUID INVESTMENT GRADE CORPORATE INDEX OU LES DONNÉES OU VALEURS Y AFFÉRENTS, QU'ILS SOIENT OU NON LA CONSÉQUENCE D'UNE NÉGLIGENCE ET MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ D'UN TEL PRÉJUDICE OU DOMMAGE.